

Energie éolienne : « il faut accélérer ! » dit Ségolène Royal¹

Oui mais comment ? Il faut toujours 2-3 fois plus de temps pour développer un projet éolien en France qu'ailleurs en Europe. Nous pointons ici la responsabilité directe des services du Ministère de l'écologie et plus particulièrement dans la future région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

A l'aune de la conférence climatique COP21, seul tiers des objectifs 2020 des schémas régionaux sont atteints (voir ci-contre). La future région Occitanie² par exemple, pourtant une des plus ventées de France, stagne même depuis 2011³.

Les projets éoliens doivent faire face aux DREAL et DDT⁴, dont l'inflation d'exigences inutiles ou absurdes freine les instructions, au point de penser que le Ministère de l'écologie n'a cure des objectifs, renvoyant une image désastreuse de désinvolture.

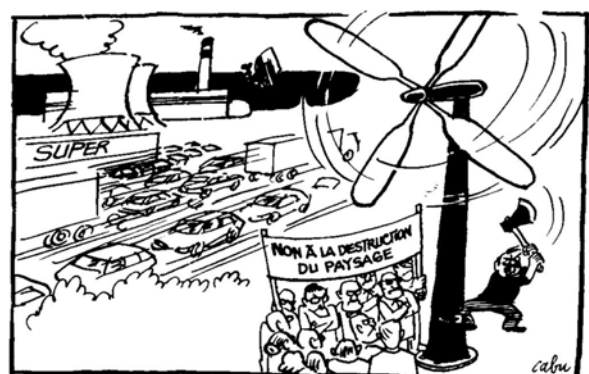
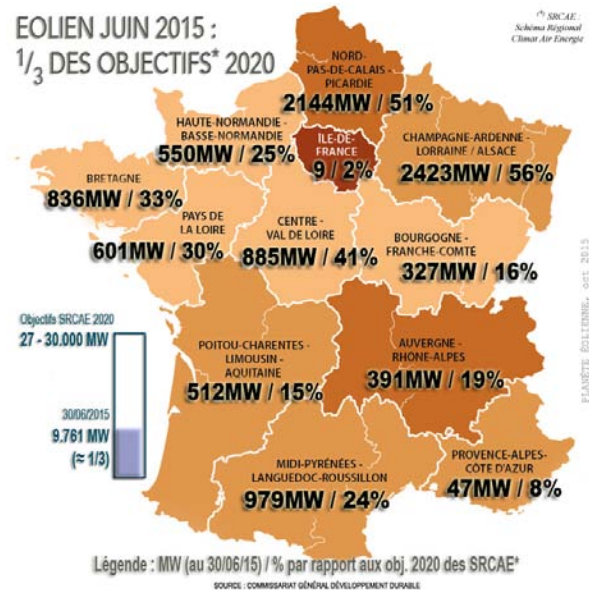
C'est particulièrement vrai en Occitanie où les DREAL imposent maintenant systématiquement aux opérateurs éoliens des demandes de dérogations de destruction d'espèces protégées, augmentant la complexité des dossiers, les délais (étape parisienne) et les coûts des dossiers (expertise et mesures d'accompagnement). Au départ, ces dérogations devaient être l'exception (« *promis-juré* » des DREAL), elles sont aujourd'hui la règle. Rien ne le justifie.

Ailleurs, il est demandé d'étudier l'impact des éoliennes sur les mousses et lichens (sic), ou de faire une demande de défrichement sur une parcelle déjà défrichée. Ubu n'est jamais loin.

Cachez ces éoliennes que je ne saurais voir

Les paysages sont souvent utilisés (manipulés) pour contraindre. La subjectivité de leur perception autorise en effet, tous les égarements. Les projets éoliens sont aussi maintenant soumis ici ou là, à une étude « sociétale » des paysages. Tout le monde comprend qu'il s'agit de créer de toute pièce un nouvel obstacle. Facile d'imaginer la réponse d'un habitant à la question « *et si on implantait des éoliennes de 120 ou 150 m de haut, cela changerait-il vos paysages ?* ». Considérer que (i) les paysages sont la première valeur à défendre en France et que (ii) seules les éoliennes seraient concernées, c'est prendre les gens pour des imbéciles. Le regretté Cabu l'avait bien croqué...

En Aveyron par exemple, pas question que des éoliennes viennent « gâcher » (sic) le Viaduc de Millau, ni les alentours de certains tronçons de l'autoroute A75, afin de ne pas « perturber la séquence paysagère » ! Même discours antédiluvien dans l'Aude quant à l'autoroute A61. Verrouillages stupide et théocratique de paysages traversés à 130 km/h...



¹ Programmation pluriannuelle de l'énergie; Premières recommandations & actions 2016-2023 (13/11/15)

² Nom choisi ici uniquement pour sa concision (= Midi-Pyrénées + Languedoc-Roussillon)

³ Rapport de l'OREMIP (Observatoire Régional de l'Energie Midi-Pyrénées), décembre 2014, page 14.

⁴ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Direction Départementale du Territoire

Et pour ceux qui veulent mettre la France sous une bulle (tourisme oblige), c'est parfois le patrimoine inscrit à l'UNESCO qui sert de faire-valoir. L'Etat a créé fort justement, des zones de sensibilité autour de ce patrimoine, mais sous la férule de certains « ayatollahs », on prescrit d'aller au-delà, jusqu'à l'absurde (20 ou 30 km). *Boudu*, mais où est l'Etat ? C'est pourtant faire injure à l'UNESCO qui n'impose évidemment rien de tel dans ses cahiers de charge. Stupeur de constater qu'aucune objection n'est faite pour les barres d'immeubles, les silos agricoles, les centres commerciaux, les lignes électriques, les entrepôts logistiques, etc.

Des délais inacceptables

A cette « créativité » dans la multiplication des obstacles, les services d'instruction ajoutent enfin une impertinente lenteur qui contribue directement à l'explosion des délais. Il faut attendre parfois plus d'un an avant de lancer une enquête publique et souvent plus de 6 mois (1 mois réglementaire) pour s'entendre notifier la non complétude d'un dossier (c'est le cas de 100% des dossiers). Arroser arrosé, les DREAL se plaignent aujourd'hui de la taille ingérable des dossiers et de la lenteur des instructions (sic) !

Bref, comment accélérer par un facteur 2 ou 3 l'instruction des dossiers afin de tendre plus vite vers les objectifs nationaux ? C'est exactement la question que Planète Eolienne⁵ a posée aux cadres du Ministère de l'écologie lors du séminaire « Culture Transition » organisé à Paris les 3-5 novembre derniers et auquel nous étions conviés comme acteur-témoin.

Il ne s'agit pas de brader l'environnement mais de revenir sur terre. Demander aux éoliennes de « laver plus blanc que blanc » ou d'avoir des vertus supérieures à n'importe quel autre équipement d'intérêt général ne peut être compris que comme une obstination à ne pas faire.

Non, les DREAL, DDT et préfectures ne sont pas au-dessus de la Loi. Il leur a peut-être échappé qu'une réforme « mère » venait d'être votée (Transition énergétique pour une croissance verte, 17 août) et qu'une conférence internationale sur le climat se tenait à Paris début décembre ?

Planète éolienne, fédération des énergies du vent (association Loi 1901) – Toulouse – Contact presse : 06 7903 6250

Planète Eolienne fédère les associations locales de promotion de l'éolien et se donne pour mission d'informer et de faire comprendre de façon objective et indépendante les enjeux de l'énergie éolienne. Plus généralement, Planète Eolienne intervient aussi sur les questions d'énergies renouvelables.

Notre site web, www.planete-eolienne.fr, rassemble de nombreuses informations utiles sur l'éolien.

⁵ www.planete-eolienne.fr